



AGRESSION AU RETOUR PROMENADE E1 : Profils psychiatriques, les agents paient le prix fort !

Lundi 4 mai 2026, vers 11h15, lors de la remontée promenade du E1 (régime différencié), la détenue D., **arrivée mardi dernier dans le cadre d'une mesure d'ordre et de sécurité**, a une nouvelle fois démontré **son extrême instabilité**.

Tenant des propos incohérents et particulièrement agitée, elle a refusé de sortir de la cour de promenade, malgré plusieurs injonctions et tentatives de dialogue de la surveillante en poste et l'officier de secteur. Ces derniers ont dû procéder à un accompagnement physique pour l'extraire de la cour.

Mécontente de cette prise en charge, **elle a porté un coup à l'épaule de la collègue à la sortie de cour, avant de lui cracher au visage** sur le chemin du retour, atteignant son front et ses cheveux.

Face à la gravité des faits et à l'agressivité persistante de l'intéressée, **des renforts ont été sollicités**. La mise en prévention au quartier disciplinaire s'est révélée particulièrement difficile, la détenue opposant une forte inertie physique et un refus constant de coopération.

UNE DÉTENTION ORDINAIRE N'EST PAS UNE STRUCTURE PSYCHIATRIQUE !

Cette détenue, **connue pour ses troubles psychiques majeurs, son agressivité et instabilité manifeste**, n'a rien à faire en détention ordinaire.

FO Justice dénonce une nouvelle fois ce placement des profils relevant de la psychiatrie dans nos détentions.

Les personnels pénitentiaires ne sont ni des soignants, ni des psychiatres. Le placement des cas présentant des troubles psychiatriques sévères doit se faire dans des structures adaptées et dimensionnées à leur prise en charge.

Les personnels pénitentiaires ne peuvent plus servir de variable d'ajustement face aux carences de la prise en charge psychiatrique.

FO Justice CP Rennes exige une sanction disciplinaire exemplaire, à la hauteur de la gravité des faits, suivie du transfert de la détenue D.

FO Justice apporte tout son soutien à la collègue victime de cette agression intolérable et reste à sa disposition pour toute démarche administrative et judiciaire.

FO Justice remercie l'unité sanitaire, la Cheffe de détention, ainsi que la Cheffe d'établissement pour la prise en charge rapide et le suivi immédiat apportés à l'agent.

FO Justice est et restera pleinement mobilisée pour défendre la sécurité de tous les personnels.

